



**Conseil Municipal**  
**Réunion ordinaire**  
**Du**  
**02 Novembre 2022**

Tel : 05 46 01 61 48  
Fax : 05 46 01 01 19  
[benon@mairie17.com](mailto:benon@mairie17.com)

Effectif légal : 19  
Effectif présent : 14  
Absents excusés : 4  
Absents : 1

Convocation faite le 28 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BENON s'est réuni après convocation légale en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe VINATIER, Le Maire.

Présents : M. Christophe VINATIER, Mme Monique CHAILLET-COUSSON, M. François GUÉRIN  
Mme Aurore ARNAULT, M. Guillaume LEBLANC, Mme Stéphanie, MARTIN-BALLET,  
M. Daniel BOURREAU, M. Raymond LANDRÉ, Mme Elvina BOURHIS, M. Jean-François SANCHEZ,  
Mme Vanessa VAUTEY, Mme Clothilde RABELLE, Mme Sylvie ROCHETEAU, Mme Christine PINAUD

Absents excusés : M. Eric CARCO a donné procuration à M. François GUÉRIN  
M. Thierry LAPORTE a donné procuration à M. Guillaume LEBLANC  
M. Frédéric TRUDELLE a donné procuration à Mme Clothilde RABELLE  
Mme Céline FOURAY a donné procuration à Mme Aurore ARNAULT

Absents : Mme Jany LESOUEF

Secrétaire de séance : Mme Elvina BOURHIS

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Octobre 2022
- 2- Délibération : Election des délégués de la commune au Syndicat à vocation scolaire de Benon-Ferrières
- 3- Délibération : Retrait de la délibération Nomination des Conseillers délégués

Questions diverses

## **1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Octobre 2022**

M. Le Maire demande à l'assemblée si des personnes ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu. Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour, approuvent et valident le compte rendu du 14 Octobre 2022.

### **1- Délibération : Election des délégués de la commune au Syndicat à vocation scolaire de Benon-Ferrières**

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée les motifs de cette réélection et les raisons pour lesquelles les délégués de Benon ont donné leur démission au sein du SIVOS. Une nouvelle organisation qui semble convenir à toutes les parties a été trouvée.

Monsieur Le Maire informe, conformément à l'article 4 des statuts du SIVOS modifiés le 16 Novembre 2015, que « le Comité Syndical est composé des membres élus par les Conseils Municipaux des deux communes, Benon, Ferrières, chaque commune étant représentée par deux délégués. Les deux communes désignent par ailleurs, chacune un délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

La durée du mandat de chaque délégué titulaire ou suppléant suit le sort du conseil municipal qui l'a désigné, conformément à l'article L5211-8 du code général des collectivités territoriales.

La participation communale des collectivités adhérentes pour frais d'Administration du Syndicat sera fixée chaque année par le Conseil d'Administration. »

Après en avoir délibéré, les résultats de vote sont les suivants :

#### Délégués titulaires

M. Christophe VINATIER Elu par 17 Voix pour dont 4 procurations et une abstention

Mme Aurore ARNAULT Elue par 17 Voix pour dont 4 procurations et une abstention

#### Délégué suppléant

Mme Stéphanie MARTIN-BALLET Elue par 17 Voix pour dont 4 procurations et une abstention

## **2- Délibération : Retrait de la délibération Nomination des Conseillers délégués**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des remarques du Contrôle de légalité, service de la Préfecture qui contrôle les délibérations décidées en Conseil Municipal.

La délibération du 14 octobre 2022 par laquelle le conseil municipal a validé la nomination des trois conseillers municipaux délégués est entachée d'illégalité pour incompétence de l'auteur de l'acte.

En effet les conseillers municipaux délégués sont, seulement désignés par Le Maire par arrêté municipal en application de l'article L2122-18 du Code Général des collectivités territoriales. C'est donc cette délégation, prise dans le cadre des pouvoirs propres du Maire, qui confère aux élus concernés la qualité de conseillers municipaux délégués.

Par conséquent, M. le maire invite l'assemblée à délibérer et accepter le retrait cette délibération.

Après en avoir délibéré à mains levées, le Conseil Municipal, décide avec 18 voix pour de retirer ladite délibération.

## Questions diverses

### 1- Commission vie associative

Les animations envisagées pour l'année 2023 sont les suivantes :

- 17/11/2022 : Fête du Beaujolais nouveau avec bar à vins, vente et restauration
- 15/01/2023 : Fête des Rois avec galette. Le verre de l'amitié sera organisé par la municipalité
- 17/03/2023 : Fête de la Saint Patrick. Voir : groupe de musique celtique, bar à bières, plat traditionnel, stand du comptoir irlandais. L'association VITAMIN B s'est positionnée sur l'organisation. La restauration sera proposée par Sainbol.
- 25-26/05/2023 : Fête du Printemps qui a déjà été mise en place l'année dernière par l'association COQUELICOT, reste du ressort de l'association.
- 21/06/2023 : Fête de la Musique. Voir pour faire appel aux habitants en scène ouverte, un groupe ou un mixte, bar à bières, vins et petite restauration style foodtruck et/ou avec les commerces du village
- 16-17/09/202 : Les journées du Patrimoine qui ont été organisées par le Conseil des Sages cette année en partenariat avec le Foyer Rural, Vitamine B et le Comité des Fêtes ont recueilli d'excellents retours. Cette animation est à refaire l'année prochaine avec un thème différent.

### 2- Commission finances

Pour rappel : Les dépôts des budgets prévisionnels pour chaque commission doit avoir lieu pour fin novembre afin de permettre à la commission d'anticiper le budget 2023. Celui-ci doit être voté pour la mi-avril maximum.

MME Clothilde RABELLE indique qu'elle se renseigne pour l'achat de tables extérieures, bancs et poubelles à installer dans le parc. Elle a déjà reçu un devis et en attend un autre. Elle s'est rapprochée des entreprises locales qui font du recyclage. Les quantités doivent être redéfinies. A voir mardi 8/11 lors de la réunion de travail.

### 3- Commission sécurité

Le SIVOS a demandé s'il était possible d'étudier la sécurisation des arrêts de bus et de voir pour une mise en place de barrières fixes et tourniquets.

Une modification du plan de circulation va être à l'étude avec le département. M. Le Maire a une entrevue le 29/11 avec une personne de la Préfecture. Pour information, le coût serait de 2 millions d'euros dont 1.4 pour le département et il resterait à la charge de la commune 600 000€.

Une interdiction de la traversée du village par les poids lourds sauf dérogation est également à l'étude avec le département.

La sécurisation du Chemin de Lafond avec modification de STOP et création d'une partie piétonne et cyclable est en projet.

Une administrée domiciliée Place de l'Eglise souhaite s'aligner à hauteur des autres maisons et demande la rétrocession d'une partie de la rue comme les autres parcelles voisines.

M. Le Maire a contacté un géomètre qui lui confirme la faisabilité de la demande mais indique que dans ce cas, il faudrait régulariser les autres parcelles adjacentes. Sachant que les frais de géomètre s'élèvent à 1400€ par parcelle (6 parcelles concernées) et que l'administrée demande à la commune de participer aux frais.

Un autre administré de la commune domicilié dans le lotissement de la Cintrée demande la rétrocession d'un espace vert en prenant les frais notariaux à sa charge.

Suite à un constat fait sur le préau de l'école partie GS/CP de fissures structurelles et d'un affaissement des fondations, la sécurisation dudit préau a été réalisée au moyen de grillage et barrières.

M. Le Maire doit faire passer un expert judiciaire pour faire un point.

La directrice de l'école a été prévenue afin de prévenir l'assurance ainsi que les parents des enfants scolarisés.

Un réaménagement des box des associations est prévu du fait de la dangerosité de la mezzanine située au-dessus des box et du 3ème étage du château. L'accès a donc été verrouillé. Un déménagement doit être réalisé ainsi qu'une réhabilitation sachant qu'actuellement deux associations de la commune n'ont pas de local de stockage.

La toiture du bâtiment de Sainbol est à refaire. La poutre dans la grange a cédé (étayée). Un devis est en cours.

M Guillaume LEBLANC doit rencontrer le 07/11 CHRONOFEU pour faire le point sur les portes coupe-feu de l'école. Il demande le cahier des charges de la construction savoir si le système actuel est celui qui avait été décidé ou non.

#### **4- Adhésion Ludothèque**

Le renouvellement de l'adhésion de la commune à la ludothèque de LA LAIGNE sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance : coût 30€ pour l'année.

#### **5- Mairie et SIVOS**

Le personnel de la Mairie et le SIVOS n'ayant pas de local dédié à leur temps de pause, il est prévu que le bureau à droite des archives soit tout indiquer afin de leur apporter un lieu de pause et d'échanges.

#### **6- Décret tertiaire**

Un administré de la Commune demande ce qu'il en est du décret tertiaire. Cette question doit être discutée en Commission. Pour rappel que cette déclaration doit être faite au 31/12.

- ☞ Un administré revient sur le point concernant le réaménagement des box et le déménagement de l'étage. Demain les employés municipaux vont commencer à retirer et jeter ce qui appartient à la commune, pour le reste chaque association sera contactée afin de faire le point sur quoi est à qui et où cela va être déplacé.

#### **7- Sens interdit**

Une administrée demande s'il est possible d'intervenir contre les personnes qui prennent les sens interdits. Un rappel à l'ordre sera fait sur le site de la commune. Ensuite une verbalisation sera appliquée.

M. Le Maire indique d'ailleurs qu'il a fait une demande auprès de la gendarmerie afin que des contrôles soient réalisés entre BENON et FERRIERES le matin entre 7h30 et 8h30 deux fois par semaine.

#### **8- Feu d'artifice**

M. François GUERIN informe qu'un accord a été trouvé avec la société Mille feux car la commune a un contrat de 3 ans. Il a donc été décidé de payer le feu d'artifice de cette année et que le professionnel le conserve dans ses locaux. Un autre feu d'artifice sera acheté en 2023 ce qui permettra de tirer deux feux sur deux dates différentes. Budget prévu en 2023 : 2500€.

#### **9- Décorations de Noël**

Résultat du sondage mis en ligne s'arrête le 05/11 : 212 pour et 210 contre.

#### **10- Réfection de la route BENON/FERRIERES**

C'est une route départementale de catégorie 3. Elle n'est pas prioritaire.

#### **11- Lotissement Les Alizées**

Lors de la création du lotissement du jardin des Alizées, le lotisseur devait faire une aire de jeux pour les enfants mais cela n'a pas été réalisé.

Le lotissement ayant été rétrocédé, la commune ne construira pas d'aire de jeux.

#### **12- Vandalisme**

Il a été signalé du vandalisme sur les vélos en journée. Il est proposé de déplacer et sécuriser les emplacements.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h17.

M. Christophe VINATIER

Mme CHAILLET-COUSSON Monique

M. GUÉRIN François

Mme ARNAULT Aurore

M. LEBLANC Guillaume

Mme MARTIN-BALLET Stéphanie

M. BOURREAU Daniel

Mme VAUTEY Vanessa

M. LAPORTE Thierry  
A donné procuration à M. Guillaume LEBLANC

M. LANDRÉ Raymond

Mme BOURHIS Elvina

M. SANCHEZ Jean-François

Mme FOURAY Céline  
A donné procuration à Mme Aurore ARNAULT

M. TRUDELLE Frédéric  
A donné procuration à Mme Clothilde RABELLE

Mme RABELLE Clothilde

Mme ROCHETEAU Sylvie

M. Eric CARCO  
A donné procuration à M. François GUERIN

Mme Christine PINAUD